



# MAIRIE DE SAINT-CLÉMENT

Saint-Clément le 30 novembre 2021

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal et moi même tenons à vous informer de l'organisation de cet hiver 2021-2022. La convention avec le Conseil Départemental prévoit le déneigement des RD 247 et RD 410. Le nombre d'intervention est limité à deux par jour en cas de chute de neige abondante. La première après 5 h du matin, départ du dépôt et la dernière avant 19 h retour au dépôt. Cette convention permet un déneigement plus tôt le matin.

Les voies communales sont déneigées en même temps.

En cas de besoin sur ces plages horaires contacter

- Maguy Demars 06 69 06 93 00

En aucun cas vous ne devez appeler le chauffeur.

Il est demandé dans la mesure du possible d'anticiper vos sorties ( Infirmière à domicile, rendez-vous médical...) et de prévenir au plus tôt

- la Mairie : 04 75 30 41 77

- Didier Bouet : 06 59 12 05 39

En cas de neige importante ou pour des raisons climatiques exceptionnelles, le Département peut prendre la décision de fermer les axes.

En dehors de ces horaires, en cas d'urgence médicale ou véhicule bloqué, il faut contacter :

Le 17 : Gendarmerie

Le 18 : Pompiers

Nous comptons sur vous pour faire preuve de civisme et de compréhension, (le déneigement représente un coût important pour la commune).

Nous vous souhaitons un bon hiver.

Le Conseil Municipal



  
**Didier Bouet**  
**Maire**